AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3594
FR0000054199-FS1025

23 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

S.T. DUPONT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 décembre 2021, la société de droit néerlandais D and D International[1] B.V. (Hoogoorddreef 15, 1101 BA Amsterdam, Pays Bas) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 décembre 2021, le seuil de 90% des droits de vote de la société S.T. DUPONT et détenir 433 519 752 actions S.T. DUPONT représentant 851 414 497 droits de vote, soit 82,69% du capital et 90,09% des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions S.T. DUPONT sur le marché en application des dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions S.T. DUPONT déposée par le déclarant[3].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par M. Dickson Poon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 524 279 556 actions représentant 945 087 036 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 221C2902 du 28 octobre 2021 et D&I 221C3504 du 17 décembre 2021.